

# adhesion



la  
cgt  
construction

la cgt 2009  
la cgt 2010  
la cgt 2011

## NOTRE INTÉRÊT, C'EST D'ADHÉRER

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Entreprise (nom et adresse): .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

**A retourner à la Fédération Nationale des Salariés de la Construction - CGT**  
Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex  
[www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)

# L'ALOMÉ

Publication de la Fédération CGT de la Construction  
n°55 - Mars 2009



Notre intérêt,  
c'est d'adhérer

la cgt 2009  
la cgt 2010  
la cgt 2011

**la cgt**  
construction

**NOTRE INTÉRÊT, C'EST D'ADHÉRER**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_  
 Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Mail : \_\_\_\_\_

A retourner à la Fédération Nationale des Salariés de la Construction - CGT  
 Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex  
[www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)

**Notre intérêt,  
c'est d'adhérer !**

FNSC - CGT - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)



Publication de la Fédération CGT  
 de la Construction  
 263, rue de Paris, case 413  
 93514 Montreuil Cedex  
 Internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)  
 Directeur de la Publication :  
 Philippe CHRISTMANN  
 Conception - Réalisation :  
 Michèle BRAMARDI  
 Impression : BRUNEHAUT  
 Sainte-Catherine-Les-Arras  
 tél. : 03 21 51 03 82 - ISSN 1255.6548  
 Numéro de commission paritaire en cours.

La crise c'est eux, la solution, c'est nous !

### Un mois d'avril très occupé

Depuis de nombreux mois, gouvernement et patronat ont œuvré pour une réduction des droits des salariés, des demandeurs d'emploi et des retraités.

D'abord dans la négociation sur la modernisation du marché du travail dans lequel la période d'essai a été doublée pouvant aller jusqu'à 8 mois pour les cadres, la création d'un nouveau contrat précaire de 36 mois et par la rupture de gré à gré.

Ensuite par la convention d'assurance chômage qui, certes va intégrer quelques milliers de demandeurs d'emploi supplémentaires avec l'indemnisation pour ceux qui auront travaillés 4 mois au lieu de 6 auparavant mais, va en écarter plusieurs dizaines de milliers notamment parmi les plus éloignés de l'emploi qui risquent de se retrouver au RMI.

Enfin avec l'accord sur les retraites complémentaires qui voit se poursuivre la baisse du niveau des pensions, qui invite le gouvernement à revoir les paramètres de notre système de retraite et notamment l'âge de départ en retraite sans abattement en 2010 dans le régime général pour aligner les retraites complémentaires dans la foulée.

Tous ces reculs ont été possibles parce que le rapport de force, au moment de la négociation, a été insuffisant pour imposer d'autres contenus.

### La donne est en train de changer.

Selon un récent sondage, 62% des français n'approuvent pas la politique économique et sociale du gouvernement et 78% d'entre eux soutiennent les manifestations.

Les journées de mobilisation des 29 janvier et du 19 mars ont montré que les salariés en avaient assez de constater que ceux qui disent qu'il faut se serrer la ceinture sont les mêmes qui se gavent en s'attribuant des bonus, des stock options et des parachutes dorés.

Le Président de la République a même été contraint de proposer un décret ne remettant en cause que partiellement ces pratiques.

### Ce que propose la CGT pour les suites du mouvement :

Poursuivre la démarche unitaire qui est une condition de la réussite de notre mouvement.

Préparer un 1<sup>er</sup> mai exceptionnel, voire historique ;

Etre sur le pont durant tout le mois d'avril avec des initiatives diverses pour préparer ce rendez-vous et peser dans les entreprises sur les questions d'emploi, de salaire, de retraite et de pouvoir d'achat.

Débattre avec les salariés, déposer les cahiers de revendications, leur proposer l'action, c'est se mettre en capacité d'obtenir des avancées significatives dans une période où la crise frappe les plus faibles.



la  
cgt

## Evolution des Fédérations Congrès juin 2009

L'éclatement du salariat, le poids des très petites entreprises, l'internationalisation de l'activité avec des groupes de plus en plus importants en terme de nombre de salariés, nous a amené à réfléchir à la création de cette nouvelle Fédération.

Ce n'est bien sûr pas une absorption d'une Fédération par l'autre, mais une mise en commun de moyens pour un même objectif, la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés du secteur de la Construction du Bois et de l'Ameublement. Nous allons poursuivre ce travail dans les territoires où nos relais (USC, URC) devront intégrer ce nouveau périmètre et travailler avec les camarades du Bois et de l'Ameublement et construire avec eux les relais dont ont besoin les salariés.

Notre Congrès sera donc un « congrès d'organisation » où les congressistes auront à confirmer la création de cette nouvelle Fédération, à adopter les statuts de celle-ci et mettre en place la Direction Fédérale qui aura à charge de préparer le Congrès de 2010 qui sera, lui, un « congrès d'orientation ».

D'ici là, le Congrès Confédéral se sera tenu à NANTES en décembre 2009 et nous pourrons alors prendre en compte les décisions qui en sortiront.

L'évolution de notre CGT doit être une de nos préoccupations permanentes, sans cela, le risque est grand que nous soyons déconnectés des salariés de nos secteurs.

L'heure est au renforcement. Depuis le début des mobilisations sur la crise et le besoin de trouver des réponses attendues par les salariés, nous comptabilisons 307 adhésions nouvelles. Les salariés sont prêts à se syndiquer, à condition que la CGT réponde à leurs attentes et obtienne des résultats.

C'est tout le sens de ce Congrès qui restera un moment important pour la vie de la CGT Construction.

Les 2, 3 et 4 juin prochain, se tiendra à RAMATUELLE (Var) le **Congrès de rapprochement des Fédérations de la Construction, du Bois et de l'Ameublement.** Cette création fait suite à un travail de plusieurs années qui s'est accéléré après le 48<sup>e</sup> Congrès Confédéral de LILLE qui a acté le besoin d'évolution des structures de la CGT pour répondre au salariat d'aujourd'hui.

Philippe CHRISTMANN

## Les clauses

## de Désignation

### La FNSC CGT a signé l'accord sur les régimes de prévoyance des Ouvriers et des ETAM du BTP.

Avant de vous exposer les grandes lignes de cet accord, je me permets de vous rappeler brièvement et simplement ce qui se cache derrière le mot prévoyance.

La prévoyance a pour objet de garantir la couverture des risques des salariés et de leurs ayants droit.

**Les risques couverts sont :** le décès, l'invalidité, les incapacités de travail, la maternité, l'accident de travail, la maladie, moyennant une cotisation par répartition de 60% pour les employeurs et de 40% pour les salariés.

En ce qui concerne notre profession, le régime de prévoyance des Ouvriers est géré depuis 1968 par la CNPO (Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers) et celui des ETAM depuis 1990 par la CNPBTPIC (Caisse Nationale de Prévoyance du Bâtiment et des Travaux Publics des Industries Connexes). Ces deux régimes ont fusionné en 2001 afin de créer BTP Prévoyance du groupe professionnel PRO BTP.

**PRO BTP a depuis toutes ces années été l'opérateur de la protection sociale de la profession.**

Notre institution de prévoyance est administrée par un conseil d'administration composé de membres émanant des organisations syndicales et patronales. Son mode d'organisation est paritaire et permet à tout un chacun de veiller à la gestion, à l'organisation et surtout de gagner de nouvelles garanties pour les salariés. La gouvernance nécessite une prise en compte de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité. Il n'est pas admissible que chaque organisation compte encore pour un alors que les salariés ont eu à trancher à l'occasion des élections professionnelles et aux prud'hommes, sur le poids qu'ils entendaient donner à chacune des organisations syndicales.

Vous comprendrez aisément que cette incidence n'est pas banale, que par voie de conséquence les prises de décision en matière de garanties sociales sont fortement entachées. Même si nous sommes d'accord au même titre que les salariés pour prôner l'unité syndicale, il faut que vous sachiez : « *entre ce qui se dit publiquement et ce qui se fait, ce n'est plus un fossé qui nous sépare mais une rivière* ».

Afin de nous conformer à l'un des articles du code de la sécurité sociale qui régit notre institution de prévoyance, les organisations syndicales des salariés et patronales se réunissent tous les cinq ans afin d'examiner et de s'assurer de la bonne qualité de la gestion des régimes de prévoyance ainsi que tous les autres points réglementaires. Mais, il s'agit également d'un moment privilégié pour revendiquer et améliorer de nouvelles garanties pour les salariés. C'est ce que nous avons fait le 30 mars.

La CGT Construction a été force de propositions en revendiquant l'utilisation des excédents de l'institution de prévoyance au profit de l'amélioration et de l'obtention de nouvelles garanties, plutôt qu'une baisse substantielle des cotisations sociales.

En fonction des besoins nouveaux exprimés par les salariés, nous nous sommes inscrits dans une évolution inflationniste des garanties compte tenu que le socle de la prévoyance obligatoire est limité au décès, à l'invalidité, ... (se reporter ci-dessus).

### Les revendications que nous avons portées sont :

- La garantie d'un deuxième avis médical.

Nous savons tous que nos métiers sont à risque en raison de la pénibilité, de l'utilisation des produits dangereux, des mauvaises conditions de travail, du vieillissement prématuré. Malgré ce monde dit « *moderne* », les salariés sont de plus en plus exposés à cette panoplie de dangers. Nous devons donner d'autres moyens aux salariés afin qu'ils puissent être plus impliqués dans la gestion de leur santé, et qu'ils puissent donner leur avis compte tenu des nouvelles techniques médicales et des interventions beaucoup plus pointues et délicates, etc.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, 2 370 000 est le nombre estimé de salariés exposés à des produits cancérigènes, majoritairement dans la classe ouvrière.

■ Nous avons demandé la réouverture du dossier parmi la catégorie ouvrier concernant l'indemnité de départ à la retraite qui avait été revue à la baisse en 1995. L'orientation fixée étant de réformer en profondeur la réglementation afin de rétablir plus de justice dans son attribution. Pour pérenniser cette indemnité pour tous et afin de garantir l'engagement, nous avons demandé que la gestion soit confiée à BTP prévoyance.

■ A propos du maintien des droits gratuits en matière de couverture de prévoyance et de santé pour les salariés victimes d'un licenciement, nous avons revendiqué de porter ce droit à la connaissance des malheureuses victimes en exigeant que l'information soit communiquée pendant la procédure de façon verbale et confirmée par écrit.

### Pourquoi la CGT Construction a signé cet accord ?

Bien que l'accord ne réponde pas à l'ensemble de nos revendications, une première étape a été franchie, des droits nouveaux ont été acquis et des dates de négociations ont été arrêtées par les négociateurs pour les mois à venir.

■ BTP Prévoyance continuera de se substituer aux entreprises afin d'assurer la garantie du paiement de l'indemnité de départ à la retraite des ouvriers. Celle-ci devient due, quel que soit le parcours professionnel du salarié, et est financée par une cotisation employeur.

■ La période de carence (3 jours) pour les salariés du Bâtiment malades sera, à compter du 1er janvier 2010, payée. Ce nouveau droit vise à aligner les salariés du Bâtiment sur ceux des Travaux Publics.

■ Les salariées bénéficieront d'une allocation maternité égale à 3,2% du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le montant de la majoration pour enfant à charge de la rente d'invalidité partielle est porté à 5% du salaire de base.

### Nous continuerons à défendre :

■ La prise en compte de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité dans la gouvernance du PRO BTP.

■ Le versement de l'indemnité de départ en retraite pour tous les salariés au « *prorata temporis* » et l'amélioration des règles d'attribution dans le secteur du BTP.

**Une meilleure communication des droits est nécessaire, parce que cotiser est une chose, connaître ses droits est un devoir.**

« entre ce qui se dit publiquement et ce qui se fait, ce n'est plus un fossé qui nous sépare mais une rivière »

la  
cgt

construction

**Vous êtes fier de votre métier,  
nous sommes fiers de vous protéger**

ZIN 0005 - 09/2007 - Credit Photo F. Flourment

**RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ  
ASSURANCES ÉPARGNE  
ACTION SOCIALE VACANCES**



L'assurance d'un avenir solide

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

**PÉNIBILITÉ**  
La pénibilité doit être reconnue, réparée et combattue

Et voilà que revient la PÉNIBILITÉ

Dans le texte envoyé par le MEDEF, la veille de la séance de négociation du 23 mars 2009, les employeurs proposaient d'ouvrir des négociations sur la pénibilité.

Ce qu'ils ont en tête et qu'ils nous ont dit en négociation sur la retraite complémentaire, c'est que le dispositif pénibilité permettrait aux salariés confrontés aux métiers pénibles et dont l'état de santé nécessite un départ anticipé pourraient partir à 60 ans sans abattement pendant que les autres partiraient à 61 ans en 2014 sans abattement et à terme à 62, 63 etc.

**Cette provocation est inacceptable.** Alors que la négociation pénibilité qui a duré trois ans et demi a échoué après 18 séances de négociation, notamment sur deux points que sont le financement et la médicalisation du dispositif, le MEDEF qui est sorti par la fenêtre a tenté de revenir par la porte.

**Nous ne voulons pas de leur proposition rétrograde.**

Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans ce dossier. Xavier BERTRAND, alors Ministre du Travail n'avait-il pas pris l'engagement de réunir les partenaires sociaux avec l'Etat pour trouver une solution à cette injustice.

Le droit à la retraite à 60 ans sans abattement n'est pas négociable. Alors que les employeurs continuent de licencier les salariés âgés de plus de 50 ans dans les entreprises, ils voudraient que ces mêmes salariés attendent les 61 ans dans un premier temps pour percevoir leur retraite à taux plein.

Pourtant, les mesures prises ces derniers mois, la suppression de l'allocation équivalent retraite, la dispense de recherche d'emploi, la loi sur l'offre raisonnable d'emploi auront pour conséquence de nouveaux RMIste parmi les seniors.

La CGT entend imposer une réforme des ressources qui passe par un élargissement de l'assiette à l'intéressement et la participation, une modulation des cotisations prenant en compte la politique de l'emploi et des salaires dans les entreprises et une augmentation des cotisations permettant d'assurer le paiement des pensions pour les retraités qui sont de plus en plus nombreux, liés au papy boom et à l'augmentation de l'espérance de vie, et l'équilibre des régimes sur le moyen et long terme.

Si la mobilisation des 29 janvier et 19 mars n'ont pas permis de gagner sur ces nouvelles ressources, elles ont contraint le MEDEF à faire marche arrière sur l'âge de la retraite sans abattement, sur la remise en cause de l'AGFF (*association de gestion du fond de financement*) qui permet le financement de la retraite entre 60 et 65 ans sans abattement et sur la réduction des fonds de l'action sociale qu'il voulait réduire de 10%.

Il nous faut poursuivre la mobilisation car, dès cette année, de nouveaux rendez vous sur la retraite vont avoir lieu avec le patronat et le gouvernement pour une réforme fondamentale de notre système de retraite.

C'est à nous qu'il revient de garantir un bon niveau des droits à retraite et notamment un droit à la retraite à 55 ans pour les salariés exerçant un métier pénible .

**URGENCE D'UN DROIT  
DEPART A LA RETRAITE  
ANTICIPÉ S'IMPOSE**

Eric AUBIN



Bruno CORNET

## L'Emploi dans le secteur de la Construction

Sous-traitance en cascade, pénibilité, stress, flexibilité, utilisation de produits dangereux, déplacements quotidiens, horaires variables, intempéries, ... est le lot quotidien des salariés de la Construction.

Avec la crise, c'est l'exclusion des contrats précaires, CDD, intérimaires de toutes catégories sociales professionnelles (*ouvriers, ETAM, cadres*) des demandes de chômage partiel, des salariés sans paie durant des mois et qu'importe leur ancienneté ou leur situation sociale.

Après des années de croissance régulière, quand bien même, les caisses des entreprises explosent, rien ne change, le seul vecteur du patronat est la rentabilité de l'activité, le capitalisme et sa moralité n'ont pas de limite !

Cette injustice démontre à quel point la CGT a raison de revendiquer des droits nouveaux, attachés à la personne, transférables, cumulables et garantissant le maintien d'une rémunération suffisante en cas d'une mise en inactivité, et ce, jusqu'à ce que la personne ait retrouvé un emploi.

Effectivement, pourquoi les salariés seraient-ils les seuls à subir les effets de la crise, sachant qu'en temps normal, ce sont uniquement les entreprises et les dirigeants qui tirent les fruits de notre croissance, il y en a assez, exigeons notre dû !

**Le travail et la richesse appartiennent à ceux qui le font et la créent et non à ceux qui les exploitent.**

Nous devons tirer profit de nos efforts quotidiens, pour ce faire, continuons nos actions afin d'acquérir des avancées sociales significatives pour tous les salariés et plus encore pour ceux issus du secteur de la Construction.

L'emploi est l'un des points prioritaires de notre panel revendicatif, au même titre que la garantie des revenus, il convient par conséquent d'exiger :

- Une évolution constante des qualifications et des rémunérations tout au long de la carrière professionnelle des salariés.
- Le paiement du chômage partiel ou total sans diminution de salaire.
- L'interdiction des licenciements économiques dans les entreprises qui font des bénéfices.
- La mise en œuvre de formation qualifiante avant toutes autres mesures (*chômage, prise de RTT, congés, etc.*)
- Que les salariés usés exerçant des métiers pénibles puissent partir dès 55 ans avec une retraite pleine et entière, ce qui favoriserait l'embauche des jeunes et permettrait de relancer l'économie en lien avec le social.

Ces mesures non exhaustives limiteraient les risques et l'ampleur des restructurations, tout en favorisant une équité intergénérationnelle pour toute classe sociale.

Jean-Pascal FRANÇOIS



## Je suis adhérent à la CGT, pourquoi pas vous !

Depuis que je travaille, je me pose la question de ma place au sein de l'entreprise. Trop souvent, je me sens bafoué, contraint et maintenant on me qualifie de « *mouchoir jetable* » pour satisfaire l'appétit d'argent, toujours plus grand de mon patron.

### Cela n'est plus possible.

J'ai enfin compris que pour gagner mon salaire, sur les conditions de travail, pour combattre l'injustice, il fallait que je réagisse, que je m'implique en adhérant à la CGT. Je ne veux plus que mon patron continue à faire ce qu'il veut.

- S'organiser**
- pour être plus fort et solidaire,
  - pour être plus libre d'agir pour plus d'égalité,
  - pour revendiquer et apporter une pierre à l'édifice commun,
  - pour ne pas plier et être épaulé et soutenu par d'autres syndiqués.

Tous ensemble, avec la CGT, nous allons être un contre pouvoir, tous ensemble, grâce au premier syndicat de France, nous allons vaincre et imposer des jours meilleurs.

**Rejoignez-nous, ensemble nous serons plus forts !**

## 300 euros pour tous, c'est notre dû !

**Pour que ce ne soit pas nous qui payons la crise !**

L'argent existe pour nos salaires :

- 85 milliards d'euros de profits en 2008 pour les plus grandes entreprises françaises,
- 31,8 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires,
- 30 milliards de l'Etat pour les banques, plus 300 milliards.

Quelques exemples parmi des dizaines dans la Construction :

- Chez VINCI, le travail de chaque salarié du groupe a permis de verser 5 000 euros aux actionnaires en 2008 (823 millions d'euros pour 160 000 salariés).
- Chez BOUYGUES, en 9 ans, le dividende des actionnaires a été multiplié par 6.

Ce sont les salariés qui font l'emploi et les profits qui font le chômage.

Le MEDEF et le patronat font la sourde oreille. Ils annoncent que les profits doivent rester les mêmes. Pour que ça change, amplifions notre mouvement pour une autre répartition des richesses.

**Ensemble, nous pouvons gagner.**

René De FROMENT

